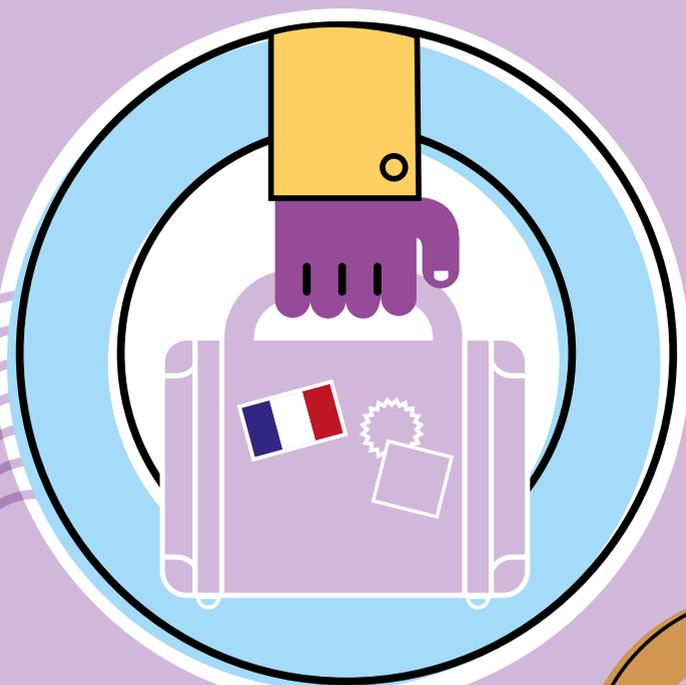


# VOYAGER À L'ÉTRANGER



**Comment vous préparer**

**Comment réagir  
en cas d'imprévu**

**Comment le consulat  
peut vous aider**



# LES BONS RÉFLEXES AVANT DE PARTIR

Consultez la fiche **Conseils aux voyageurs** consacrée à votre pays de destination sur le site [diplomatie.gouv.fr](https://diplomatie.gouv.fr)

## SÉCURITÉ

- ✓ Inscrivez-vous sur Ariane ou, pour un séjour de plus de 6 mois, sur le registre des Français à l'étranger.
- ✓ Pensez à enregistrer les numéros d'urgence locaux, de votre assurance et du consulat dans votre téléphone portable !

## SANTÉ

- ✓ Informez-vous sur les vaccinations et les précautions à prendre. N'hésitez pas à consulter un médecin avant le départ.
- ✓ Assurez-vous que vos éventuelles dépenses de santé à l'étranger seront bien prises en charge et prévoyez une assurance rapatriement.

## PASSEPORT, VISA

- ✓ Vérifiez les conditions requises pour entrer et séjourner sur le territoire sur le site de l'ambassade du pays de destination.
- ✓ Des règles particulières peuvent s'appliquer aux mineurs.

## LOIS ET COUTUMES

- ✓ Renseignez-vous sur les règles en vigueur dans le pays.
- ✓ Certains comportements autorisés en France sont interdits ailleurs et peuvent entraîner une amende ou même une peine de prison.

## ARGENT

- ✓ Prévoyez des moyens de paiement adaptés et un budget suffisant pour les dépenses quotidiennes et les imprévus.
- ✓ Renseignez-vous sur le plafond de retrait à l'étranger de votre carte de crédit.

1

## PERTE OU VOL DE DOCUMENTS D'IDENTITÉ ET MOYENS DE PAIEMENT



### PREMIERS RÉFLEXES

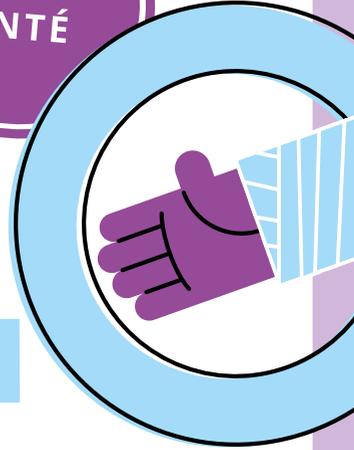
- ✓ Déclarez la perte ou le vol au commissariat de police local
- ✓ Faites opposition sur vos moyens de paiement

### POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Vous délivrer un laissez-passer pour rentrer en France
- ✓ Vous délivrer une carte d'identité ou un passeport dans un délai d'environ 3 semaines
- ✓ Contacter vos proches en France si vous n'êtes pas en mesure de le faire
- ✓ Vous informer sur des moyens fiables de transfert d'argent dans votre pays de séjour

2

## ACCIDENT OU PROBLÈME DE SANTÉ



### PREMIERS RÉFLEXES

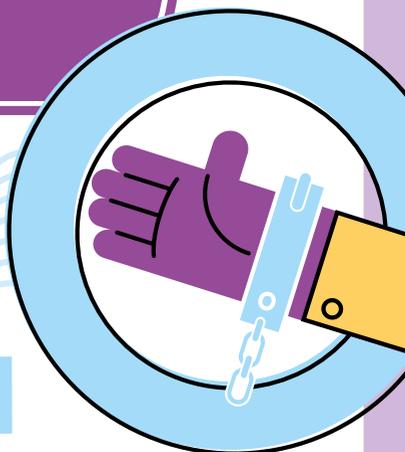
- ✓ Appelez les secours locaux ; consultez un médecin ou rendez-vous à l'hôpital
- ✓ Prévenez vos proches
- ✓ Contactez votre compagnie d'assistance et /ou l'organisme en charge de votre assurance maladie

### POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Mettre à votre disposition une liste de médecins francophone et d'établissements de santé
- ✓ Contacter vos proches si vous n'êtes pas en mesure de le faire
- ✓ Faire, si besoin est, l'interface avec la compagnie d'assistance

3

## ARRESTATION



### PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Demandez que le consulat soit averti pour bénéficier de la protection consulaire
- ✓ Sollicitez un avocat et éventuellement la présence d'un traducteur

### POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Mettre à votre disposition une liste d'avocats francophones ;  
Les frais d'avocat seront à votre charge
- ✓ Informer votre famille si vous le souhaitez
- ✓ Demander une visite consulaire auprès des autorités locales pour vérifier vos conditions de détention et le respect de vos droits

# 4

## AGRESSION À L'ÉTRANGER

### PREMIERS RÉFLEXES

- ✓ Portez plainte auprès de la police locale
- ✓ Consultez un médecin
- ✓ Sollicitez un avocat si vous envisagez de porter plainte ou faites vous-même l'objet de poursuites
- ✓ Contactez votre compagnie d'assistance

### POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

- ✓ Mettre à votre disposition une liste d'avocats francophones et de traducteurs
- ✓ Vous communiquer une liste de médecins francophones ou d'établissements de santé
- ✓ Dialoguer avec la police locale
- ✓ Informer vos proches en France
- ✓ Contacter votre compagnie d'assistance rapatriement si nécessaire

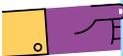




5

## CRISE DANS LE PAYS

(Catastrophe naturelle, coup d'État, attentat...)



### PREMIERS RÉFLEXES

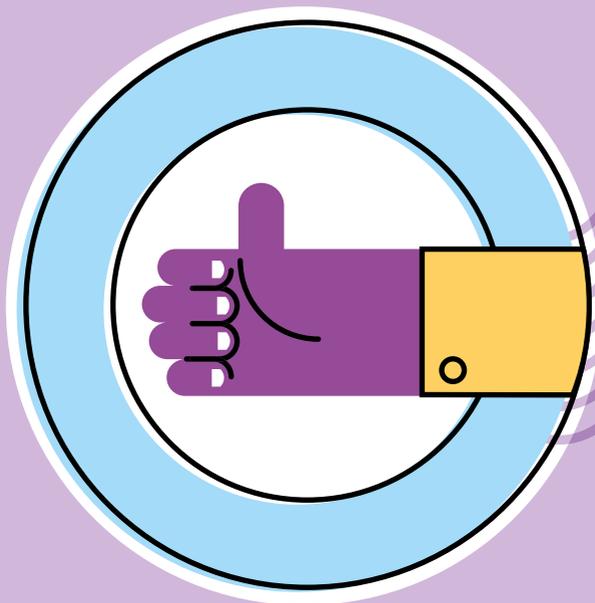
- ✓ Mettez-vous en sécurité
- ✓ Suivez les consignes des autorités locales : elles sont responsables de la sécurité des personnes se trouvant sur leur territoire, quelle que soit leur nationalité
- ✓ Informez régulièrement vos proches de votre situation, quand cela est possible, par tous les moyens à disposition (sms, appels, réseaux sociaux, etc.)



### POUR VOUS AIDER, LE CONSULAT PEUT...

(selon les situations)

- ✓ Vous alerter par courriel ou SMS si vous êtes inscrit sur Ariane ou au registre consulaire
- ✓ Diffuser des alertes et consignes locales en français (site internet et réseaux sociaux)
- ✓ Contacter votre famille si nécessaire
- ✓ Être en lien avec les autorités et services de santé locaux



## LIENS ET ADRESSES UTILES

Pour votre sécurité,

**RESTEZ CONNECTÉS AVEC ARIANE  
POUR LES SÉJOURS DE MOINS DE 6 MOIS**



**INSCRIVEZ-VOUS SUR LE REGISTRE  
CONSULAIRE, VIA SERVICE-PUBLIC.FR  
POUR LES SÉJOURS DE PLUS DE 6 MOIS**



**RENSEIGNEZ-VOUS SUR [DIPLOMATIE.GOUV.FR](https://diplomatie.gouv.fr)**  
rubriques **Conseils aux voyageurs**  
et **Services aux citoyens**

Informez-vous en continu avec **Pégase** la page  
de l'expatriation et des Français à l'étranger,  
sur les réseaux sociaux de **France Diplomatie**  
et le fil Twitter **@ConseilsVoyages**